

N° de marché :

(à compléter par le pouvoir adjudicateur)

Marché Public de : Services

Acte d'Engagement

Pouvoir adjudicateur

MINARM/AIR/SIAé - ETAT -

Autorité habilitée à signer les contrats

Directeur AIA de Clermont-Ferrand

Titre de la consultation

25274_Transport de matériels aéronautiques au profit de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique de Clermont-Ferrand

Objet de la consultation

Transport de matériels aéronautiques au profit de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique de Clermont-Ferrand

Réservé pour la mention "Nantissement"

(le candidat doit indiquer ci-dessous le nombre des feuillets,
cocher et indiquer le nombre et les numéros des annexes compris dans son offre)

A COMPLETER IMPERATIVEMENT PAR LE CANDIDAT

L'acte d'engagement comporte

feuillets

et

☐

aucune annexe

☐

les annexes numérotées :

Accord-cadre

Les minimum et maximum de l'accord-cadre sont exprimés en montants :

Montant minimal pour la durée totale de l'accord-cadre :	0,00 € HT
Montant maximal pour la durée totale de l'accord-cadre :	430 000,00 € HT

Imputation budgétaire

904 03

Mode de passation

Identifiants

<i>Ordonnateur</i>	Directeur AIA de Cuers Pierrefeu
<i>Comptable public assignataire des paiements</i>	Agent Comptable des Services Industriels de l'Armement
<i>Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-46 du code de la commande publique</i>	Directeur AIA de Clermont-Ferrand
<i>Conducteur d'opération</i>	Sans objet

Contenu de l'acte d'engagement

Cet acte d'engagement :

☒ Correspond à la solution de base unique de la consultation

Sommaire

1. Contractant(s).....	4
2. Prix	8
3. Délais.....	9
4. Reconduction du marché	9
5. Paiements	10
6. Délai de validité de l'offre.....	13

1. Contractant(s)

☐ <i>Je soussigné,</i> <i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>	
Nom et prénom	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Téléphone	
Télécopie	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Téléphone	
Télécopie	
N° d'identité d'établissement (SIRET) : N° d'inscription (SIREN) : ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	
La société est une PME : oui ☐ non ☐	
<i>Cochez la case qui correspond à la situation de la société</i>	

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que titulaire unique

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières numéro 25274 et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations justifiant que je n'entre pas dans les cas d'exclusion visés aux articles L.2341-1 à L.2341-3 du code de la commande publique.

Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée ci-après dans le présent acte d'engagement.

☐ **Nous soussignés,**

Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement

Cotraitant ...☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Téléphone

Télécopie

☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société :

Au capital de :

Ayant son siège à :

Téléphone

Télécopie

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription (SIREN) :

☐ au répertoire des métiers ou☐ au registre du commerce et des sociétés :

La société est une PME :

oui ☐non ☐

Cochez la case qui correspond à la situation de la société

(le candidat doit dupliquer autant de fois que nécessaire
cette page en fonction du nombre de ses cotraitants)

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement solidaire

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières numéro 25274 et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations justifiant que je n'entre pas dans les cas d'exclusion visés aux articles L.2341-1 à L.2341-3 du code de la commande publique.



Nous nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus et en tant qu'entrepreneurs **groupés solidaires**, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise

est le mandataire des entrepreneurs **groupés solidaires**.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée ci-après dans le présent acte d'engagement.

Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement conjoint

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières numéro 25274 et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations justifiant que je n'entre pas dans les cas d'exclusion visés aux articles L.2341-1 à L.2341-3 du code de la commande publique.



Nous nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus et en tant qu'entrepreneurs **groupés conjoints**, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise

est le mandataire des entrepreneurs **groupés conjoints**.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée ci-après dans le présent acte d'engagement.

2. Prix

2.1. Montants du marché

Les modalités de variation des prix sont fixées dans le cahier des clauses administratives particulières.

Les montants minimal et maximal des bons de commande susceptibles d'être notifiés sont fixés à :

Montant minimal en € HT	Montant maximal en € HT
0	430 000,00

Les prestations du présent accord-cadre sont rémunérées par application des prix du bordereau des prix du présent marché.

2.2 Montants sous-traités

Les annexes au présent acte d'engagement référencées ci-dessous indiquent la nature et le montant des prestations envisagées d'être exécutées par des sous-traitants payés directement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe relative à la présentation d'un sous-traitant constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Références des annexes à l'acte
d'engagement relatives à la sous-traitance :

--

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant des prestations proposées à la sous-traitance conformément à ces annexes à l'acte d'engagement sera défini à partir des éléments de l'annexe de prix.

Les prestations proposées à la sous-traitance conformément à ces annexes à l'acte d'engagement sont les suivantes :

*(Indiquez les prestations (ou la liste des postes issus de l'annexe de prix)
que vous souhaitez sous-traiter
pendant la durée totale prévisionnelle de validité du marché)*

--

3. Délais

3.1 Durée de validité de l'accord-cadre

La durée de validité de l'accord-cadre est de 2 ans à compter du 25 juin 2026 ou de la date de notification si elle est postérieure à cette date.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité de l'accord-cadre.

3.2 Délais d'exécution des bons de commande

Les délais fixés dans le tableau de l'article 3.1 de l'acte d'engagement s'entendent comme période de validité pendant laquelle il est possible d'émettre des bons de commande.

Il est possible d'émettre des bons de commande pendant toute la durée de validité de l'accord-cadre. La durée d'exécution des bons de commande passés dans le cadre du présent accord-cadre ne pourra excéder 6 (SIX) mois à compter de la date de fin de validité de l'accord-cadre. Les bons de commande notifiés pendant la durée de validité de l'accord-cadre seront exécutés jusqu'à leur terme suivant les dispositions de l'article R.2162-5 du code de la commande publique.

4. Reconduction du marché

Le présent accord-cadre ne fera pas l'objet de reconduction.

5. Paiements

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le cahier des clauses administratives particulières.

☐ Titulaire unique	<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>
Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit : Pour les titulaires français : Compte ouvert à l'organisme bancaire : A : Au nom de : Sous le numéro : Code banque : Code guichet : Clé : <i>(joindre un RIB ou RIP)</i> <i>Pour les titulaires étrangers :</i> <i>Banque du bénéficiaire : Nom</i> <i>Adresse</i> <i>Ville</i> <i>Pays</i> <i>IBAN :</i> <i>(joindre document en annexe renseigné)</i> <i>BIC :</i>	
Les conditions de versement de l'avance sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières. Cependant, conformément à l'article R.2391-2 du code de la commande publique, le Titulaire peut refuser le versement de l'avance. ☐ L'entreprise désignée ci-avant refuse de percevoir l'avance prévue dans le cahier des clauses administratives particulières. <u><i>Si la case ci-dessus n'est pas cochée par le candidat, celui-ci est réputé accepter de percevoir l'avance prévue dans le cahier des clauses administratives particulières.</i></u>	

☐ **Groupement conjoint**

Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement conjoint

Cotraitant	Lot(s) ou poste(s) d'exécution	Montant de chaque(s) lot(s) ou postes(s) cotraité(s) en € HT	Désignation de l'entreprise
1			
2			
3			
4			

Les conditions de versement de l'avance sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières. Cependant, conformément à l'article R.2391-2 du code de la commande publique, les entreprises groupées conjointes désignées ci-après peuvent refuser le versement de l'avance :

☐ Les entreprises groupées conjointes désignées ci-avant refusent de percevoir l'avance prévue dans le cahier des clauses administratives particulières.

Si la case ci-dessus n'est pas cochée par les entreprises groupées conjointes, celles-ci sont réputées accepter de percevoir l'avance prévue dans le cahier des clauses administratives particulières.

☒ Groupement solidaire*Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire*☐ **Paiement des sommes sur un compte unique.**

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires donnent par les présentes

☐ au mandataire☐ au cotraitant défini à la page suivante

qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte indiqué. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

☐ **Paiement des sommes sur des comptes séparés**

Les paiements seront effectués suivants les modalités définies ci-après :

Cotraitant	Lot(s) ou poste(s) d'exécution	Montant de chaque(s) lot(s) ou postes(s) cotraité(s) en € HT	Désignation de l'entreprise
1			
2			
3			
4			

Les conditions de versement de l'avance sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières. Cependant, conformément à l'article R.2391-2 du code de la commande publique, les entreprises groupées solidaires désignées ci-après peuvent refuser le versement de l'avance :

☐ Les entreprises groupées solidaires désignées ci-avant refusent de percevoir l'avance prévue dans le cahier des clauses administratives particulières.

Si la case ci-dessus n'est pas cochée par les entreprises groupées solidaires, celles-ci sont réputées accepter de percevoir l'avance prévue dans le cahier des clauses administratives particulières.

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Cotraitant ... :		
Pour les titulaires français :		
Compte ouvert à l'organisme bancaire :		
A :		
Au nom de :		
Sous le numéro :		
Code banque :	Code guichet :	Clé :
(joindre un RIB ou RIP)		
Pour les titulaires étrangers :		
Banque du bénéficiaire : Nom		
Adresse		
Ville		
Pays		
IBAN :		
BIC :	(joindre document en annexe renseigné)	

*(le candidat doit dupliquer autant de fois que nécessaire
ce tableau en fonction du nombre de ses cotraitants)*

Toutefois, en cas de sous-traitant(s), le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations sur l'honneur des sous-traitants recensés dans les annexes, pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2341-1 à L.2341-3 du code de la commande publique, sont jointes au présent acte d'engagement ainsi que les attestations sur l'honneur des sous-traitants indiquant qu'ils n'ont pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L5212-2, L5212-5, L5212-9, L8251-1, L8211-1, L8231-1 et L8241-1 du code du travail.

6. Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de 180 jours.

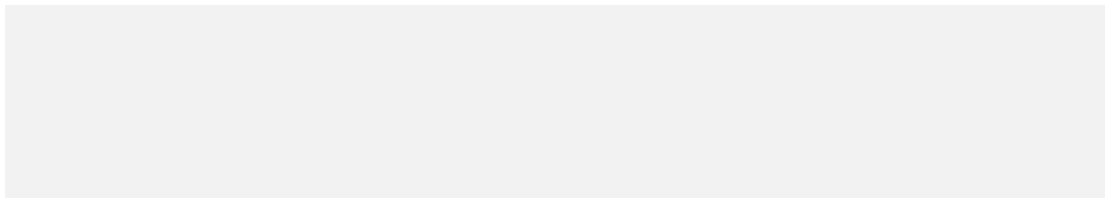
Il court à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée ci-après :

VENDREDI 29 MAI à 12H00

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" et signature(s) du/des prestataire(s) :



(Nom et fonction du signataire habilité à engager la société)

(ne pas remplir ci-après, réservé au pouvoir adjudicateur)

Visas

à : le :

(ne pas remplir ci-après, réservé au pouvoir adjudicateur)

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir **acte d'engagement** par **l'autorité habilitée à signer les contrats** :

à : le :

(ne pas remplir ci-après, réservé au pouvoir adjudicateur)

L'acte d'engagement comporte feuillets

et aucune annexe les annexes numérotées :

et une annexe de mise au point numérotée :

Annexe n° à l'acte d'engagement relative au paiement d'un fournisseur étranger

Code OS ou SG :

Mandat ou DL n° :

**Informations relatives au fournisseur devant obligatoirement figurer
sur un ordre de paiement à l'étranger**

(paiement en euros ou en devises à l'attention d'une banque située ou non dans la zone euro)

Banque intermédiaire (le cas échéant) :

Nom :

et adresse :

BIC

:

Ville :

Pays :

Banque du bénéficiaire :

Nom :

et adresse :

BIC

:

Ville :

Pays :

Bénéficiaire :

Nom :

et adresse :

:

BIC

Ville :

Pays :

Identification bancaire du bénéficiaire :

(de préférence IBAN) :

Motif du paiement :

:

BIC (Bank International Code) : seul ce code permet d'identifier automatiquement la banque du bénéficiaire.

Le code BIC comporte 8 ou 11 caractères. Il se décompose comme suit :

1. les 4 premiers caractères représentent le Nom de la Banque
2. les 2 suivants le pays
3. les 2 autres les villes
4. les 3 autres l'agence ou XXXX si le code de l'agence n'est pas connu

IBAN (International Bank Account Number) : c'est le n° de compte du bénéficiaire.A défaut de connaissance de l'IBAN, il est obligatoire d'indiquer le **n° de compte et le code banque**.

Ce code banque est souvent libellé différemment selon les pays.

Pour les ordres en euros à l'attention d'une banque située dans la zone euro :
IBAN + BIC corrects => traitement automatisé => pas de frais NSTP garanti

Annexe n°

à l'acte d'engagement
relative à la présentation
d'un sous-traitant

A. Marché n°

(à compléter par le pouvoir adjudicateur)

Titre de la
consultation :

25274_Transport de matériels aéronautiques au profit de l'Atelier
Industriel de l'Aéronautique de Clermont-Ferrand

B. Identifiants

Pouvoir adjudicateur :

MINARM/AIR/SIAé - ETAT

Autorité habilitée à signer
les contrats :

Directeur AIA de Clermont-Ferrand

Ordonnateur :

Directeur AIA de Cuers Pierrefeu

Comptable public assignataire
des paiements :

Agent Comptable des Services Industriels de
l'Armement

Personne habilitée à donner les
renseignements prévus à l'article R.2191-46
du code de la commande publique :

Directeur AIA de Clermont-Ferrand

Nom ou dénomination
et adresse du titulaire :

C. Prestations sous-traitées

D. Sous-traitant

Nom ou dénomination
du sous-traitant :

Forme juridique de la société :

Numéro et ville d'enregistrement
au registre du commerce
ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Téléphone :

Le sous-traitant :

☐ a droit au paiement direct obligatoire si le montant de la sous-traitance atteint 600 € TC

☐ n'a pas droit au paiement direct

Le sous-traitant cochera obligatoirement la case concernée et fournira les pièces justificatives.

Le présent document a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement.

E. Conditions et modalités de paiement

<i>Pour les titulaires français :</i> Compte ouvert à l'organisme bancaire : A : Au nom de : Sous le numéro : Code banque : Code guichet : Clé : <i>(joindre un RIB ou RIP)</i> <i>Pour les titulaires étrangers :</i> <i>Banque du bénéficiaire :</i> <i>Nom</i> <i>Adresse</i> <i>Ville</i> <i>Pays</i> <i>IBAN :</i> <i>BIC :</i>		
---	--	--

Avance

☐ En application des articles R.2393-36 à R.2393-39 du code de la commande publique, le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance. Le montant de cette avance est calculé en application des dispositions de l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières.

☐ Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance.

Autres paiements

(indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes)

--

Retenue de garantie

Le titulaire ne peut pas proposer de retenue de garantie.

Modalités de variation des prix

Date ou mois d'établissement des prix : MAI 2026

Mode de règlement : le virement

Les modalités de variation des prix sont fixées dans le cahier des clauses administratives particulières.

F. Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code de la commande publique, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

Le sous-traitant

à : le :

(Nom et fonction du signataire habilité à engager la société)

Le titulaire

à : le :

(Nom et fonction du signataire habilité à engager la société)

(ne pas remplir ci-après, réservé au pouvoir adjudicateur)

L'autorité habilitée à signer les contrats

à : le :

Notification au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le

La copie de l'acte spécial prévu à l'article R.2393-40 du code de la commande publique désignant un sous-traitant admis au paiement direct est remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct.